

**DÉCISION N°2021-348 DU 20 SEPTEMBRE 2021
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1

En l'absence de M. Alexandre COLIN, Directeur de programme sa signature est déléguée à Mme Laure DEJOUX, Directrice de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature entre le 1^{er} et le 8 octobre 2021 inclus.

Article 2

En l'absence de M. Alexandre COLIN, Directeur de programme sa signature est déléguée à Mme Sylvie SAUVAGE, Directrice de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature entre le 11 et le 18 octobre 2021 inclus.

La directrice générale,

Marie-Luce BOUSSETON

Pour la Directrice Générale
et par délégation
Anne-Claire NÉRON
Directrice

